

**La société moderne, qui est agricole, industrielle et commerciale, et qui ne doit par conséquent pas vivre par la guerre, les conquêtes et les rapines, doit appeler aux fonctions gouvernementales des hommes qui ont un intérêt direct à conserver et à protéger les propriétés qui mettent en valeur l'industrie, le commerce et l'agriculture. Celui qui s'est enrichi par la spoliation privée ou publique, n'y pourrait prétendre, car ce serait « mal prouver qu'on respectera et qu'on fera respecter les propriétés d'autrui, que de produire des biens qui attestent qu'on les a constamment violées ».**

Charles Comte, « De l'organisation sociale considérée dans ses rapports avec les moyens de subsistance des peuples » (*Le Censeur européen*, tome 2, [Mars] 1817, p. 1-66.)

## **De l'organisation sociale considérée dans ses rapports avec les moyens de subsistance des peuples**

Le premier besoin de l'homme est de pourvoir à sa subsistance, et il ne peut y pourvoir, ainsi que nous l'avons vu précédemment, qu'au moyen des produits spontanés de la nature, au moyen de ce qu'il ravit à ses semblables, ou au moyen des produits de son industrie.<sup>1</sup> Le premier de ces moyens, qui est celui des peuples sauvages, est peu favorable au bien-être et à la propagation de l'espèce humaine, parce que la terre abandonnée à elle-même ne montre aucune préférence pour l'homme dans les choses qu'elle produit. Le second, qui

---

<sup>1</sup> L'industrie de l'homme ne crée pas les choses ; mais elle en crée presque toute la valeur. (Voy. tom. I<sup>e</sup>, pages 186 et 187).

appartient aux peuples barbares, lui est également peu favorable, parce qu'il tient les hommes dans un état continual de guerre, et qu'il corrompt tout à la fois l'individu qui opprime pour ravir, et celui qui est opprimé et qui produit. Le troisième est celui qui convient le plus à l'homme, parce qu'il fournit abondamment à ses besoins, et qu'il est le seul qui puisse le maintenir dans un état permanent de paix, et donner à ses facultés tout le développement dont elles sont susceptibles.

À aucune époque, aucun de ces moyens n'est exclusivement employé à la conservation de l'homme. Le sauvage se fait une hutte pour se mettre à l'abri de l'intempérie des airs ; il dépouille l'animal qu'il a tué, pour se couvrir de sa peau ; il fait un arc et des flèches pour atteindre sa proie : il exerce donc un certain genre d'industrie. Le barbare qui vit de proie ne fait pas dépendre son existence uniquement du succès de ses guerres : il s'empare, comme le sauvage, des produits spontanés de la nature ; il cultive grossièrement la terre, et la force à lui donner ce qu'il n'est pas toujours assuré d'acquérir par les armes ; il exerce aussi une industrie plus ou moins grossière, puisqu'il fabrique ses armes et qu'il cultive son champ. Enfin, l'homme civilisé emploie à sa conservation, outre les produits de son industrie, qui en sont le principal fondement, les choses qui lui sont fournies gratuitement par la nature, et celles qu'il ravit à ses semblables, lorsqu'accidentellement il se trouve en état de guerre avec eux. À toutes les époques, l'homme emploie donc les mêmes moyens pour conserver son existence ; ce qu'il faut seulement remarquer, c'est qu'il y a toujours un de ces moyens qui fournit à ses besoins dans une proportion plus ou moins grande, selon que la civilisation est plus ou moins avancée.

C'est donc le degré de civilisation d'un peuple, qui détermine le moyen principal à l'aide duquel ce peuple doit se conserver ; c'est la nécessité d'employer ce moyen et de lui donner toute l'extension dont il est susceptible, qui détermine ensuite la forme de son gouvernement, et le choix des hommes qu'il lui importe d'y faire entrer.

Lorsqu'une tribu de sauvages se met en campagne contre ses ennemis, dit Robertson, le guerrier dont le courage est le plus éprouvé mène la jeunesse au combat. S'ils vont en troupe à la chasse, le chasseur le plus expérimenté marche à leur tête et dirige leurs mouvements. Mais dans les temps de tranquillité et d'inaction, lorsqu'aucune occasion de déployer ces talents ne se présente, toute prééminence cesse, et il n'est rien qui n'indique que tous les membres de la communauté sont égaux.

Lorsque les hommes d'une tribu, continue le même auteur, sont appelés au combat, soit pour envahir le territoire de leurs ennemis, soit pour repousser leurs attaques ; lorsqu'ils sont engagés ensemble dans les fatigues et les dangers de la chasse, ils s'aperçoivent qu'ils font partie d'un corps politique. Ils sentent qu'ils sont liés aux hommes avec lesquels ils agissent, et ils suivent et révèrent ceux qui excellent parmi eux en sagesse et en valeur. Mais durant les intervalles qui séparent ces efforts communs, ils paraissent sentir à peine les liens d'une union politique. Aucune forme visible de gouvernement n'est établie. Les noms de magistrat et de sujet sont hors d'usage. Chacun semble jouir de son indépendance naturelle presque toute entière. Si un projet d'utilité publique est proposé, les membres de la communauté sont libres de choisir s'ils veulent aider ou non à le mettre à exécution. Aucun service ne leur est imposé comme un devoir, nulle loi ne les obligeraient à le remplir.<sup>2</sup>

Quoique nos idées aient, pour la plupart, pris naissance dans des temps de barbarie, nous ne rechercherons point en détail quelle est la manière dont s'organisent les peuples sauvages ou barbares : il suffit que nous ayons fait remarquer d'une manière générale que les moyens que ces peuples sont capables d'employer pour se procurer les choses nécessaires à leur existence, déterminent la forme de leur organisation sociale et le choix des hommes qui doivent les diriger ; que du moment qu'il ne s'agit plus de mettre ces moyens en usage, toute apparence de gouvernement cesse parmi eux, et que chacun reste libre de disposer de ses actions comme bon lui semble. Des recherches plus

---

<sup>2</sup> History of America, book 4.

approfondies sur ce sujet seraient difficiles à faire, et auraient peu d'utilité ; ce qu'il importe d'observer avec soin, c'est la manière dont se sont organisés les peuples, dont les idées ou les habitudes ont exercé et exercent encore sur nous quelque influence. On voit déjà qu'il s'agit des Romains et des Francs, peuples essentiellement pillards ou guerriers.

Si l'histoire du peuple romain ne nous apprenait pas que cette nation avait placé la source de ses revenus dans le pillage de ses voisins, son organisation sociale suffirait pour nous l'apprendre. Le peuple est d'abord divisé en tribus, les tribus en curies, les curies en décuries. On met à la tête de ces sections, des chefs qui prennent un nom analogue à la section qu'ils commandent : ainsi les tribus sont commandées par des tribuns, les curies par des curions, les décuries par des décurions. Cette division générale, dans laquelle on fait entrer les femmes, les enfants et les vieillards, est néanmoins toute militaire, et chaque fraction du peuple est commandée par le soldat le plus courageux.<sup>3</sup>

Cette première division opérée, on en fait une seconde. On choisit les hommes les plus distingués par leur expérience, par leur fortune et surtout par leurs talents militaires, et l'on en forme un corps auquel on donne le nom de sénat. Pour être admis dans ce corps, il faut avoir occupé divers emplois civils, et nul ne peut parvenir à un emploi de ce genre, sans avoir servi dix ans au moins comme militaire. Le choix des sénateurs est fait par les chefs des armées, par les consuls, par les tribuns militaires ou par des censeurs qui ont eux-mêmes rempli des fonctions du même genre. Enfin, le sénat est un corps si essentiellement militaire, que lorsque les armées éprouvent quelque grande défaite, c'est parmi les sénateurs que les pertes se font principalement remarquer.<sup>4</sup>

Cette seconde division du peuple, ou, pour mieux dire, de l'armée, qui met d'un côté les chefs principaux, et de l'autre les officiers

<sup>3</sup> Suivant Denys d'Halicarnasse, Rome eut des tribuns dès son origine ; ce ne fut cependant que la 260<sup>e</sup> année de la fondation de cette ville que *les tribuns du peuple* furent créés. Les grades de centurion, de curion, de dédécurion, ont toujours été des grades militaires, sous les empereurs comme du temps de la république.

<sup>4</sup> Tit-Liv., lib. 23, § 23.

subalternes et les soldats, est suivie d'une troisième. On choisit les jeunes gens les plus robustes et les plus riches, et on en forme la cavalerie : les hommes qui composent cette classe prennent le titre de *cavaliers (equites)*, et forment ensuite l'ordre équestre, c'est-à-dire, l'ordre des gens à cheval. Ce corps est divisé en *centuries*, chaque centurie étant composée de cent hommes.

La dernière classe de la nation se compose des hommes qui cultivent les campagnes, et de ceux qui exercent les arts ou le commerce dans l'intérieur de la ville. Ceux-ci sont les plus méprisés.

Dans l'État romain, chacun jouissait donc d'un rang et d'une autorité proportionnée à son importance militaire. Le sénat, tout composé de généraux, avait la direction du trésor public ; il fixait les appointements des officiers ; il pourvoyait aux approvisionnements et à l'habillement des armées ; il déterminait les provinces qui devaient être assignées aux consuls et aux préteurs ; il recevait les ambassadeurs étrangers et nommait les ambassadeurs de la république ; il décrétait des actions de grâces pour les victoires remportées sur les ennemis, et décernait les honneurs de l'ovation ou du triomphe aux vainqueurs ; il reconnaissait pour roi ou déclarait ennemi tel prince que bon lui semblait ; il prononçait sur les disputes qui s'élevaient entre les alliés et les sujets de Rome ; enfin, il jugeait les crimes publics.

Les consuls, qui, en leur qualité de généraux, étaient, à proprement parler, les chefs de la république, faisaient la levée des troupes ; ils pourvoyaient à ce qui leur était nécessaire ; ils nommaient une partie des officiers de l'armée ; ils avaient, hors de Rome, droit de vie et de mort sur tous leurs subordonnés ; ils avaient le gouvernement des provinces ; ils appelaient à Rome, sous l'autorisation du sénat, les personnes qu'ils jugeaient à propos d'y appeler ; ils recevaient les lettres des gouverneurs des provinces, des rois et des nations ; ils avaient sous leurs ordres tous les magistrats de la république, à l'exception des tribuns du peuple ; ils assemblaient le peuple, ils

convoquaient le sénat, ils proposaient des lois ; enfin, ils rendaient la justice aux citoyens.<sup>5</sup>

Les censeurs qui étaient chargés de faire le recensement des citoyens, d'évaluer leur fortune et de veiller à tout ce qui intéressait la morale publique, et qui avaient le droit d'élire les sénateurs, d'exclure du sénat les membres qu'ils jugeaient indignes de s'y trouver, de priver de leur cheval les cavaliers dont la conduite était répréhensible, enfin, d'enlever aux citoyens tous leurs droits, à l'exception de la liberté, n'étaient eux-mêmes que d'anciens généraux qui avaient passé par tous les grades militaires, et la censure qu'ils exerçaient devait être naturellement dans l'intérêt de l'esprit guerrier.

Les hommes qui componaient l'ordre équestre, et qui n'étaient que l'élite de la cavalerie romaine, n'avaient eu d'abord d'autres fonctions que de servir dans l'armée ; mais, dans la suite, ils furent chargés de remplir les fonctions de juges ou de jurés, et ils prirent la ferme des revenus publics. Leur qualité de fermiers leur acquérait une telle considération, que notre langue manque de termes pour rendre les qualifications qu'on leur donnait. Cicéron les appelait : *homines amplissimi, honestissimi et ornatissimi*<sup>6</sup>, *flos equitum romanorum, ornamentum civitatis, firmamentum reipublicae*.<sup>7</sup> Ce respect pour les hommes qui affermaient les revenus publics, était commun aux officiers qui suivaient les consuls à l'armée, et qui étaient chargés de percevoir les tributs levés sur les peuples vaincus : il suffisait d'avoir rempli un tel office pour avoir droit d'être élu sénateur.

On voit, par ce qui précède, que les Romains étant portés à faire de la guerre, c'est-à-dire du pillage, la principale source de leurs revenus, se sont organisés de manière à donner à ce moyen d'existence toute l'énergie dont il a été susceptible. Le degré de considération et d'autorité qu'ils ont donné à chacun de leurs concitoyens, a toujours été en raison de sa capacité militaire. Pour être admis à remplir une

<sup>5</sup> Lorsque la guerre retint trop longtemps les consuls hors de Rome pour qu'ils pussent rendre la justice, on leur substitua des préteurs.

<sup>6</sup> *Pro lega Manil*, 7.

<sup>7</sup> *Pro plancio*, 9.

fonction civile, il a fallu avoir servi pendant dix ans dans les armées, et s'être ainsi longtemps exercé au pillage<sup>8</sup> ; pour être admis dans le sénat, il a fallu au moins avoir été questeur et s'être exercé auprès d'un consul à percevoir les tributs mis sur les peuples vaincus ; pour être nommé consul, il a fallu avoir fait preuve, dans un grade inférieur, qu'on savait vaincre les peuples et en faire des esclaves ; pour obtenir les honneurs du triomphe, il a fallu avoir battu et dépouillé l'ennemi ; et plus le peuple vaincu a été riche, ou plus la quantité des dépouilles exposées aux yeux du public a été considérable, plus aussi le général a été jugé grand.

L'organisation du peuple romain n'a pas seulement donné une grande énergie au moyen que ce peuple a été obligé d'employer pour se conserver ; il a en outre établi entre les citoyens une hiérarchie tellement naturelle, qu'elle a maintenu l'ordre parmi eux tant qu'elle a continué d'exister. Toutes les fois que les hommes ne peuvent satisfaire leurs besoins que par des efforts communs, il s'établit naturellement entre eux un ordre qui les met dans une dépendance mutuelle, et qui permet à chacun de faire de ses moyens le meilleur emploi possible. Si des sauvages, par exemple, veulent attaquer une peuplade d'autres sauvages, ils ne choisissent pas leur chef au hasard ; ils prennent celui d'entre eux auquel ils reconnaissent le plus de courage et d'expérience, et ils se subordonnent ensuite les uns aux autres, de manière que les plus faibles et les moins expérimentés se trouvent naturellement les derniers. Cette subordination doit être d'autant plus durable qu'elle est plus naturelle, et que chacun occupe la place qui lui est assignée par ses propres moyens. Ceux qui se trouvent dans les derniers rangs doivent être peu tentés de se plaindre, parce qu'ils doivent se sentir bien moins sous la dépendance de leurs chefs que sous la dépendance de leurs propres besoins, dépendance à laquelle les hommes les plus indociles se soumettent sans murmurer. Or, ce que l'instinct dicte à des sauvages, les Romains l'ont exécuté jusqu'à la chute de leur république. Jusque-là on les a toujours vu choisir pour chefs ceux qui ont été les plus capables de les conduire.

---

<sup>8</sup> Les Romains, en ravissant les richesses des peuples vaincus, mettaient dans leurs rapines le même ordre et la même régularité que mettent de riches agriculteurs dans leurs moissons, ou de riches négociants dans leur commerce.

Des écrivains qui n'avaient pas assez réfléchi sur les rapports qui existaient entre l'organisation sociale de ce peuple, et les moyens qu'il employait pour satisfaire ses besoins, ont paru surpris que les agitations auxquelles il avait été livré, n'eussent jamais ébranlé son gouvernement, ni produit d'effusions de sang. Ne pouvant pas expliquer ce phénomène par des causes naturelles, ils l'ont attribué à la sagesse des hommes de ce temps. Les hommes de ce temps n'étaient pas plus sages que ceux d'aujourd'hui, seulement ils avaient des institutions plus appropriées à leurs besoins et à leurs goûts. À aucune époque les hommes ne se révoltent contre la nécessité, et ne cherchent à sortir d'une subordination qui est dans la nature même des choses. Le peuple romain avait à souffrir de la dureté de ses chefs ; mais il aurait eu à souffrir bien davantage si ces chefs lui avaient manqué. Conçoit-on qu'une armée qui se voit commandée par ce qu'elle a de plus habile et de plus sage, et qui ne peut exister qu'au moyen de la guerre, se débarrasse de tous ses chefs en même temps pour se soumettre à des incapables ou à des inconnus ? Et le peuple romain avec ses consuls, son sénat, ses chevaliers, ses tribuns même, était-il autre chose qu'une armée ainsi commandée ?

Mais cette subordination établie par le besoin de la guerre, devait cesser aussitôt que le peuple ou une partie du peuple vivrait dans un état de paix, ou lorsqu'un chef commanderait assez longtemps les armées pour les habituer à ne voir que lui en état de bien les conduire. C'est en effet ce qui arriva vers la fin de la république et sous les empereurs. La prolongation du commandement militaire sur la tête de quelques généraux, et les habitudes pacifiques que contractèrent la plus grande partie des hommes qui se trouvaient à la tête de l'État, détruisirent tous les rapports de subordination ; sous les empereurs, le sénat ne fut plus qu'un conseil dont les membres n'avaient aucune influence, parce que leur existence n'importait plus à la sûreté ou à la richesse des citoyens.

Tant que les Romains avaient eu des ennemis extérieurs à dépouiller, leurs généraux et leurs soldats, qui étaient des brigands pour le reste du monde, étaient pour eux de véritables producteurs ; et c'est avec raison qu'on donnait à chacun d'eux un rang proportionné à

la quantité de richesses qu'il apportait à la république ; mais aussitôt que le monde eut été soumis et pacifié, les armées romaines ne furent plus pour leur propre pays que des troupes oisives et dévorantes, toujours disposées à exercer sur leurs concitoyens les cruautés qu'elles avaient exercées jusque-là contre les étrangers, et elles les dépouillèrent de la même manière qu'elles avaient dépouillé leurs ennemis. Alors, si l'on avait voulu rétablir l'ordre et la liberté, il aurait fallu détruire l'esprit militaire, chercher les rapports que le nouvel ordre des choses avait établis, et placer les hommes dans une subordination naturelle. Mais cela était incompatible avec les préjugés du peuple romain, avec la domination qu'il voulait exercer sur tous les autres peuples, et peut-être même avec l'état dans lequel ces peuples se trouvaient.

Le gouvernement féodal, établi en Europe après l'invasion des barbares du nord, était moins régulier que celui du peuple romain ; il n'avait pas pour objet, comme celui de ce peuple, le pillage successif de toutes les nations connues ; il ne tendait qu'à faire exister les vainqueurs au moyen de ce que produisaient les hommes déjà vaincus.

Les Germains ne pouvaient souffrir le séjour des villes ; ils les regardaient comme des buissons enveloppés des filets. Après qu'ils eurent envahi le midi de l'Europe, ils se dispersèrent dans les campagnes ; ils y établirent des châteaux forts, et de là ils infestèrent les campagnes voisines. Pour se soustraire aux incursions de ces nobles seigneurs, que l'abbé du Bos appelle *des brigands nichés dans des forteresses*, les habitants cherchèrent un appui parmi eux, et consentirent à devenir leurs tributaires et à les suivre à la guerre, sous la condition d'être protégés par eux. Chaque seigneur se fit ainsi une clientèle qui lui paya un tribut, et qui lui aida à ravager les terres de ses voisins non tributaires. Divers autres genres de clientèles s'établirent en même temps, et concoururent à former ce qu'on appela le gouvernement féodal. De tous les écrivains qui ont parlé de l'établissement de ce gouvernement, M. de Montlosier nous paraissant être celui qui en a donné l'explication la plus naturelle, nous prendrons dans le système qu'il a exposé ce qui se rapporte le plus à notre sujet.

La nation française s'est formée de trois nations : des Gaulois, des Romains et des Germains. Chacune de ces nations eut ses clientèles.

À Rome, les particuliers, les familles, les villes, les provinces, les nations même, se choisirent des patrons ou des appuis dans le sénat. Le devoir des patrons était d'aider leurs clients de leurs lumières, de les diriger dans leurs affaires, de les protéger contre les vexations, de prendre leur défense devant les tribunaux. Les clients, à leur tour, devaient assister leurs patrons dans leurs entreprises, leur donner leur suffrage dans les élections, leur fournir les moyens de donner une dot à leurs filles, les racheter, lorsqu'ils étaient faits prisonniers. Les devoirs et les obligations qui résultaient de ce patronage ne constituaient, comme on voit, que des rapports purement civils.

Les Gaulois comptaient trois espèces de clientèles. L'homme faible mettait sa terre sous la protection de l'homme puissant, et s'engageait à lui payer un tribut, en retour de la protection qui lui était accordée. D'un autre côté, des hommes armés s'attachaient aux grands, et ne les abandonnaient ni en paix ni en guerre. Enfin, il se formait des confédérations particulières qui étaient de véritables dévouements. La condition des dévoués était de partager en tout le sort de l'ami qu'ils avaient choisi ; ils jouissaient avec lui des avantages de la vie, quand il était heureux ; ils souffraient avec lui, quand il était dans l'infortune, et après avoir vécu ensemble, leur condition était de mourir avec lui.

« Le caractère de ces trois clientèles une fois connu, dit M. de Montlosier, il est à remarquer que, comme les Francs, en s'établissant, n'abolirent ni ce qui avait pu s'introduire de la clientèle civile des Romains, ni ce qui avait pu se conserver de la clientèle servile des Gaules, la clientèle militaire qu'ils tenaient de leurs ancêtres, et dont ils introduisirent l'usage, dut changer en beaucoup de points l'ordre social. On peut suivre les traces et les progrès de ce changement.

« Chez les Germains, on ne pouvait donner ses terres, comme chez les Gaulois ; les terres ne formaient point de propriété. Dans les Gaules, où les terres se trouvèrent pour les Francs des propriétés, les terres suivirent la condition de leurs maîtres. Les hommes recherchaient la protection des hommes ; les domaines recherchaient

la protection des domaines. Les hommes étaient enrégimentés, les domaines s'armèrent et s'enrégimentèrent. Les hommes et les domaines se virent ainsi associés aux mêmes devoirs et aux mêmes services. L'ancienne clientèle gauloise, où on donnait servilement sa terre, *s'annoblit* en s'unissant à la clientèle germane, où on donnait son courage. La clientèle civile des Romains reçut, à son tour, un lustre qu'elle n'avait pas.<sup>9</sup>

« Cependant les nouveaux actes, qui semblaient se rapporter en quelque sorte aux actes anciens, pouvaient occasionner ainsi des méprises. On déclara solennellement que les actes de ce genre ne portaient aucun préjudice à l'ingénuité. Il fut stipulé qu'un homme libre pouvait désormais prendre un patron sans s'avilir, remettre ses biens sans s'asservir. Ces dispositions sont consignées dans les formules de Marculfe et dans les Capitulaires.

« Un changement dans les dénominations s'ajouta à ces précautions. Le mot modeste, *senior*, dont nous avons fait depuis *seigneur*, fut substitué à celui de patron. Le mot noble *vassus*, dont nous avons fait depuis *vassal*, fut substitué au mot abaissé de client. On adopta dans le même sens *miles*, dont nous avons fait depuis *chevalier*, et qui ne signifia pendant longtemps qu'un militaire. Les nouveaux actes eux-mêmes, qui auparavant s'étaient rendus généralement par le mot *tradere*, commencèrent à s'exprimer par le mot adouci *commendare*.

<sup>9</sup> Dans les mœurs des sauvages ou des barbares, la rapine et le pillage étant le seul moyen honorable de vivre, il était naturel que les clientèles civiles des Gaulois ou des Romains *s'annoblissent* en s'alliant à la clientèle des Francs. Voici en effet en quoi consistait cette dernière ; c'est M. de Montlosier lui-même qui nous en donne l'explication d'après un passage de Tacite : « Parmi les grands, c'est à qui aura un plus grand nombre de compagnons. C'est une décoration pendant la paix, un appui à la guerre. Défendre son prince, le préserver, lui attribuer ses hauts faits, c'est le devoir de tout compagnon. Le prince combat pour la victoire, le compagnon pour le prince. Ce cheval belliqueux ou ces armes sanglantes et victorieuses, voilà les récompenses ; d'abondants et grossiers festins forment la solde. La guerre et le pillage pourvoient à la munificence. » (De la Monarchie française, tom. I, pag. 34.)

Dans le système féodal, *un militaire, un homme qui vit de brigandage, un noble*, sont toujours des termes synonymes. On voit ainsi ce que c'est que *s'annoblir*, et comment Bonaparte devait créer une noblesse.

« Des signes précis furent créés pour consacrer et distinguer ces divers engagements. Un homme venait, soit avec son escorte guerrière, si c'était un grand de l'État, soit avec les premiers de sa nation, si c'était un prince, mettre solennellement sa main dans la main de l'homme puissant auquel il se vouait. C'était, dans ce cas, sa foi et son courage qu'il lui remettait. Cette espèce de recommandation, *la plus illustre de toutes*, est rappelée constamment dans les chartes comme d'origine franque, *more Francorum, more francico.* »

« Dans d'autres circonstances, on voyait un homme se présenter avec un morceau de gazon, une fleur ou une branche d'arbre. C'était, dans ce cas, ses affaires, son alleu, tous ses biens, qu'on mettait sous la protection de l'homme auquel on se recommandait. Cette seconde espèce du recommandation était *noble*, car elle avait communément pour condition le vasselage, ou *le service militaire*.

« Enfin, il y avait une troisième espèce de recommandés ; c'étaient ceux qui, après s'être coupé les cheveux du devant de la tête, se présentaient dans la cour d'un homme puissant pour les lui offrir. Ce signe, qui exprimait la remise entière de la personne (et des biens), entraînait ce qu'on appelait alors *bondage*, c'est-à-dire la perte de l'ingénuité : cette espèce de recommandation était *vile*.<sup>10</sup> »

Les Francs, habitués à vivre de pillage, ayant continué à se livrer à ce *noble* métier, lorsqu'ils eurent envahi les provinces qui avaient été déjà subjuguées par les Romains, les habitants, pour trouver auprès de certains d'entre eux quelque protection, consentirent à leur payer un tribut et à devenir les complices de leurs brigandages dans les guerres qu'ils se firent mutuellement. Il résulta de là une espèce de subordination qui soumit les hommes laborieux aux hommes oisifs et dévorants, et qui donna à ceux-ci les moyens d'exister sans rien produire, ou de vivre *noblement*.

Comme le gouvernement, connu sous le nom de *féodal*, était essentiellement militaire, on avait établi ou conservé divers grades qui donnaient à ceux qui en étaient revêtus des noms analogues à leurs

---

<sup>10</sup> De la Monarchie française, depuis son établissement jusqu'à nos jours, par M. le comte de Montlosier, tom. I<sup>e</sup>, pag. 35.

fonctions. Le gouverneur d'une province, qui avait tout à la fois le commandement de l'armée et l'administration de la justice, se nommait duc, du mot latin *dux*, qui signifie *chef*. Les lieutenants du duc ou du chef, qui lui aidaient à rendre la justice et qui commandaient les troupes en son absence, se nommaient comtes, du mot latin *comités*, qui signifie *compagnons*. Les gouverneurs des frontières appelées *marches*, se nommaient *marchis*, dont nous avons fait *marquis*. Les capitaines qui commandaient les places fortes, moindres que les villes où résidaient les comtes, se nommaient *châtelains*. Ces diverses dénominations n'étaient que des titres d'office, et ne se donnaient que pour un temps ; ceux qui en étaient revêtus étaient de simples administrateurs, comme sont aujourd'hui nos gouverneurs militaires, nos préfets ou nos sous-préfets. Par suite des progrès que fit le gouvernement féodal, le commandement des provinces, des frontières, des villes, des places fortes fut donné en propriété aux titulaires, sous la condition de rendre foi et hommage à leur chef, c'est-à-dire, sous la condition du service militaire ; enfin ces titres devinrent héréditaires, et ceux qui en étaient revêtus furent les grands vassaux de la couronne.

Dans la suite on ériga des terres en duchés, en marquisats, en comtés, en baronnies, en châtellenies. Suivant les édits de Charles IX et de Henri III, la terre d'un duché devait produire huit mille écus de rente ; le marquisat devait être composé de trois baronnies et de six châtellenies unies, et tenues du Roi seul à hommage ; le comté, de deux baronnies et de trois châtellenies, ou d'une baronnie et de six châtellenies, et la châtellenie devait avoir haute, moyenne et basse justice, et autres droits honorifiques ou prééminences.

Il était naturel que les Francs qui étaient incapables d'exister autrement qu'en dépouillant les hommes industriels qu'ils avaient asservis, avilissent ceux d'entre eux qui se livreraient à des entreprises industrielles. Celui qui abandonnait le métier de pillard pour devenir un homme industriel, renonçait à l'état de barbarie, et passait dans l'état de civilisation ; il abdiquait son titre de vainqueur pour se ranger dans la classe des vaincus ; cela s'appelait *déroger*. On disait au contraire qu'un homme *s'annoblissait*, lorsqu'il sortait de la classe des

hommes industrieux ou civilisés pour passer dans la classe des hommes oisifs et dévorants, dans la classe des barbares.<sup>11</sup>

Une organisation sociale aussi vicieuse portait en elle-même le germe de sa destruction. Aussitôt que les hommes qui n'appartaient pas à la caste dominante eurent trouvé le secret de créer des richesses par leur industrie, et que les nobles eurent perdu la puissance de s'en emparer autrement qu'en leur donnant en échange une valeur égale, les premiers habitués à l'ordre, au travail et à l'économie, s'accurent continuellement, tandis que les seconds, ne sachant rien produire, et faisant consister leur gloire à beaucoup dévorer, tombèrent en peu de temps dans une décadence complète. Sous Louis XIII, la noblesse marchait escortée d'une multitude de pages, de serviteurs, de gens armés ; l'industrie se montra sous le règne de Louis XIV, et tout ce cortège disparut.

« Je venais de rechercher récemment l'histoire et les détails des états de 1614, dit M. Montlosier, lorsque je vis ouvrir ceux de 1789. Dans tous les deux figure un ordre de noblesse. Grand dieu quelle différence ! Quel lustre d'un côté et quelle pompe ! De l'autre côté quel dénuement, quel délabrement ! Là, tous les vestibules de la noblesse sont remplis de pages, de serviteurs, de gens de livrée armés. Un simple seigneur se trouve avoir un grand nombre de gentilshommes à cheval et à sa suite. Ici, le plus grand seigneur est sans pages, sans écuyer, sans gentilhomme de suite, sans un seul homme à cheval. Le plus grand seigneur a pour escorte un misérable

---

<sup>11</sup> Les enfants nés d'un homme qui avait dérogé en exerçant une industrie, ne succédaient pas à la noblesse de leurs ancêtres ; mais ceux d'un homme qui n'avait dérogé qu'en commettant des crimes, étaient nobles comme leurs aïeux.

laquais sans armes, tout honteux des couleurs ou des habits de son maître. »<sup>12</sup>

En 1789, le gouvernement féodal était donc anéanti en France. On y trouvait encore des ducs, des comtes, des marquis ; mais ces ducs n'avaient aucun commandement, ces comtes n'étaient les compagnons ou les suppléants de personne, ces marquis n'avaient aucun pouvoir militaire ou civil ; en un mot, la hiérarchie féodale était détruite, il n'en restait plus que les dénominations et quelques redevances qui se réduisaient à fort peu de chose. L'assemblée constituante, par ses décrets, effaça ces derniers restes d'un système que les progrès de la civilisation avaient insensiblement aboli. Le besoin de trouver auprès des grands une protection contre leurs propres brigandages avait rendu le peuple leur tributaire ; ce besoin ayant cessé, le peuple s'affranchit du tribut.

Une nation ne peut plus fonder son existence sur l'asservissement et le pillage des autres nations ; cette manière de vivre n'est pas dans les mœurs des peuples qui ont déjà fait quelques progrès dans la

---

<sup>12</sup> De la Monarchie française, liv. 3, sect. II, t. 1<sup>er</sup>, p. 297. — À côté du tableau de la décadence de la noblesse, on pourrait placer le tableau des progrès de la partie industrieuse de la nation.

Si l'on compare, pourrait-on dire, les hommes industriels de 1614 à ceux de 1789, grand Dieu quelle différence ! Quelle misère et quel avilissement d'un côté ! De l'autre, quelle richesse et quelle magnificence ! Là, on ne trouve que quelques pauvres artisans qui peuvent à peine gagner de quoi vivre ; le plus riche fabricant se voit méprisé, et ne compte qu'un petit nombre de misérables ouvriers tout humiliés du métier qu'ils exercent. Ici, le plus simple manufacturier possède de riches ateliers, et est environné de la considération publique ; des villes entières se peuplent, des chantiers se forment, les mers se couvrent de vaisseaux ; les ports reçoivent les richesses des deux mondes ; les campagnes sont mieux cultivées et plus peuplées, parce que les cultivateurs trouvent à en échanger les produits contre les produits que crée l'industrie, ou que leur apporte le commerce ; un peuple nouveau plus laborieux, plus riche, plus puissant, plus éclairé et plus heureux que l'ancien, s'élève ainsi sur les débris du régime féodal. Tout cela peut bien nous consoler de la perte des *pages*, des *varlets*, des gens de *livrée* et de la ruine de quelques misérables gentilhommières. — Ce qui est arrivé en France, arrivera infailliblement dans tous les pays soumis au régime féodal ; les seigneurs de ces pays n'ont pas d'autre moyen d'éviter leur ruine, que d'abandonner la vie oisive des sauvages ou des barbares, et de s'élever à la dignité d'hommes laborieux.

civilisation, et si quelqu'un tentait de l'embrasser, sa tentative pourrait lui devenir funeste. Le monde, d'ailleurs, a des bornes, et s'il était possible de le soumettre, il faudrait bien rester en paix après l'avoir subjugué. Le gouvernement militaire des Romains ne peut donc plus être mis en usage. Dans les temps modernes, les soldats consomment beaucoup, et ne produisent rien, même pour le peuple qui les emploie : ce n'est donc point par leur influence qu'on peut accroître les moyens d'existence d'un peuple.

Si une nation ne peut point placer la source de ses revenus dans le pillage, elle ne peut pas la placer non plus, au moins d'une manière durable, dans l'oppression d'une classe de serfs ou de tributaires : les hommes laborieux de la plupart des nations d'Europe sont trop éclairés et trop forts pour être asservis par une caste particulière. La noblesse française s'est mal trouvée d'avoir voulu conserver une prééminence qui n'était plus dans la nature des choses<sup>13</sup> ; son exemple doit effrayer ceux qui seraient tentés de l'imiter. La hiérarchie féodale ne peut donc plus se rétablir ou se soutenir ; la classe oisive et dévorante n'est ni assez éclairée, ni assez forte pour asservir la classe industrieuse ; ce n'est plus elle qui peut se dire exclusivement le peuple.

Mais si aucun des peuples européens ne peut placer la principale source de ses revenus, ni dans le pillage des autres peuples, ni dans le travail d'une classe de tributaires, comment peuvent-ils pourvoir à leur existence ? Comment peuvent-ils donner aux moyens qu'ils sont obligés d'employer toute l'énergie dont ils sont susceptibles ? Les peuples pourvoient à leur existence par le travail de chaque individu sur les choses que la nature a placées sous sa main : l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale sont donc les principales sources dans lesquelles ils puisent tous la satisfaction de leurs besoins les plus pressants. Ainsi, si l'on veut avoir une organisation sociale bienfaisante et durable, il faut la former de

---

<sup>13</sup> Il est contre la nature des choses que le faible commande au fort, que le pauvre précède le riche, que le savant obéisse à l'ignorant, etc.

manière qu'elle donne à ces moyens d'existence toute l'énergie possible, et qu'elle protège tous les intérêts qui s'y rattachent.<sup>14</sup>

Ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est qu'un fonctionnaire public, en sa qualité de fonctionnaire, ne produit absolument rien ; qu'il n'existe au contraire que sur les produits de la classe industrieuse, et qu'il ne peut rien consommer qui n'ait été enlevé aux producteurs. Cette vérité reconnue, il en résulte qu'un État dans lequel chacun tendrait à s'emparer des emplois publics, dans une autre vue que celle de favoriser la production en protégeant les propriétés, ou en garantissant aux personnes l'exercice et le produit innocents de leurs facultés, serait un État essentiellement vicieux : un tel État tomberait promptement dans la misère, puisqu'il est impossible qu'on ne devienne pas misérable, lorsque tout le monde tend à consommer et à ne rien produire. La première condition à remplir quand on veut faire prospérer un peuple, c'est donc de faire qu'il y ait plus de profit et plus d'honneur à créer soi-même des richesses, qu'à défendre celles qui ont été produites par d'autres ; c'est de constituer les fonctions publiques de manière qu'on se trouve plus heureux d'être citoyen que d'être magistrat, d'être protégé que d'être protecteur.

L'homme qui cultive son champ ou qui travaille dans ses ateliers est plus estimable que le gendarme qui en écarte les voleurs, parce qu'il est beaucoup plus nécessaire. On conçoit en effet qu'un peuple pourrait exister sans gendarmes ; mais on ne conçoit pas comment il pourrait exister sans agriculteurs, sans hommes industriels. Ce que nous disons d'un gendarme, on peut le dire d'un soldat et d'un général, d'un commis et d'un préfet, d'un douanier et d'un directeur, d'un huissier et d'un président ; en un mot, de tous les hommes qui

---

<sup>14</sup> Les hommes n'ont pas seulement des besoins physiques à contenter, ils ont aussi des jouissances morales à satisfaire, et celles-ci sont sans contredit les plus douces, les plus pures, les plus durables. Mais quoiqu'elles tiennent le premier rang dans ce qui constitue le bonheur de l'homme, elles ne tiennent que le second dans ce qui perpétue son existence : on verra d'ailleurs que le travail le plus propre à satisfaire les besoins physiques de tous les hommes en général, est aussi le plus propre à leur procurer des jouissances morales.

sont chargés de veiller à la sûreté de ceux qui fournissent aux besoins de tous, et sans lesquels aucun peuple ne saurait exister.<sup>15</sup>

Dans tous les États de l'Europe, on estime et l'on honore cependant beaucoup plus les hommes qui sont ou qui se disent chargés de veiller à la sûreté des membres de la société, que ceux aux moyens desquels la société existe ; partout la considération attachée à chaque état ou à chaque profession y est presque toujours en raison inverse de son utilité. Tel homme croirait se dégrader s'il se livrait à une entreprise industrielle, qui croit s'élever beaucoup en acquérant le droit de diriger les mouvements de trente ou quarante machines qu'on appelle des soldats, et en devenant lui-même une machine semblable dans les mains d'un autre chef ; tel autre se croirait déshonoré pour la vie, si pour faire sa fortune il était obligé de passer deux heures par jour dans une boutique ou dans un magasin, qui se morfond dans une antichambre pour y attendre un emploi qui lui donnera à peine de quoi vivre, et qui peut-être n'arrivera jamais. Croit-on que ce mépris pour les occupations utiles, et cette soif ardente de grades militaires ou d'emplois civils soient produits par le désir de protéger les hommes industriels contre les attaques de l'extérieur ou de l'intérieur ? Non, certes, personne n'a cette pensée. Lorsqu'on se jette ainsi vers de fausses routes, on n'a nulle idée de bien public : on se conduit comme des esclaves qui obéissent encore aux préjugés qui leur furent dictés par leurs anciens maîtres, ou l'on cherche à exister aux dépens du peuple, sans s'inquiéter si on lui rend par ses services l'équivalent de ce qu'on reçoit de lui.

Les barbares qui avaient envahi le midi de l'Europe, étant incapables de se livrer à aucun travail utile, ne virent rien de plus noble que le pillage, ni de plus vil que les travaux industriels. Ce jugement, qui était une conséquence de leur ignorance et de leurs habitudes barbares, devint un préjugé pour les hommes mêmes qu'il avilissait ; car tel est l'effet de la force et de l'habitude, quand elles sont longtemps soutenues, qu'elles nous font recevoir comme des

---

<sup>15</sup> On conçoit qu'il y a ici des proportions à garder, et qu'un fonctionnaire, dans une circonstance donnée, peut être plus utile à la prospérité nationale, qu'un homme qui s'applique immédiatement à la production.

vérités incontestables, les erreurs qui nous sont les plus funestes. Le système féodal ayant été détruit, et les descendants des barbares ne pouvant plus exister du produit de leurs rapines ou des tributs levés sur les vaincus, ils conservèrent le monopole des places ; et ils levèrent sur le public, sous le nom d'impôt, un nouveau tribut qu'ils se partagèrent.

Lorsque la Révolution française est arrivée, les travaux industriels étaient encore considérés comme avilissants, non seulement par la caste nobiliaire, mais encore par la classe bourgeoise, et par les hommes mêmes qui se livraient à l'industrie. Les emplois improductifs étaient les plus recherchés ; et la France présentait le spectacle bizarre d'un peuple que ses besoins poussaient vers la civilisation, et que ses préjugés reportaient sans cesse vers la barbarie.

L'enfant dont le père avait créé une fortune par d'utiles travaux, se hâtait de rétrograder, et s'enrégimentait dans la classe des hommes oisifs et dévorants ; et s'il venait à se ruiner ses descendants se faisaient moines pour ne pas déroger.<sup>16</sup> Alors, comme sous le régime féodal, il existait deux peuples en France ; un peuple de dominateurs et un peuple de tributaires, ou un peuple d'employés et un peuple d'industrieux qu'on exploitait. Après que ceux-ci ont eu le dessus, ils n'ont songé qu'à prendre part à l'exploitation ; au lieu de réduire les emplois de manière qu'ils ne fussent plus qu'une *charge* exercée au profit des hommes utiles, ils en ont fait un métier auquel ils ont voulu que chacun eût le *droit* d'aspirer. La constitution de 1791 a considéré, en effet, comme un *droit naturel et civil*, l'admissibilité aux places et aux emplois. C'est sous le même point de vue qu'elle a été considérée depuis ; et l'on peut dire que la Révolution française n'a été qu'une guerre dont le but a été de savoir par qui les places seraient occupées, ou pour mieux dire de savoir si la nation serait exploitée par des hommes de la caste nobiliaire, ou par des hommes sortis de la classe

<sup>16</sup> Les professions de médecin, d'avocat, d'homme de lettres, n'ayant pas pu être soumises à un tribut par les seigneurs féodaux, n'ont point participé à la dégradation de toutes les autres ; d'ailleurs, comme ces professions ne créent rien qui soit propre à être pillé, et que ceux qui les exercent paraissent vivre sans rien produire, elles rapprochent de la noblesse ceux qui les exercent ; c'est ce qui fait qu'il y a encore une foule de gens qui jettent leurs enfants dans une carrière qui ne leur offre aucune ressource, mais qui doit les faire vivre *noblement*.

industrieuse. Les mêmes causes ont produit ou produiront les mêmes effets chez toutes les autres nations.

Puisque ce n'est point par les choses que produisent les militaires ou les fonctionnaires publics que les peuples existent, les uns ni les autres ne produisant rien, mais bien au contraire par les produits de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et du commerce, le gouvernement doit être institué de manière à donner à ces moyens d'existence toute l'énergie qu'ils sont capables d'acquérir. Les hordes de sauvages qui s'organisent pour des expéditions de chasse, ou pour faire des excursions sur les terres de leurs voisins, se mettent sous la direction du chasseur le plus habile ou du guerrier le plus courageux. Les peuples barbares qui ne peuvent vivre que de pillages ou des tributs qu'ils imposent aux vaincus, s'organisent de la même manière : ils choisissent pour chef l'homme qu'ils croient le plus capable de les conduire à la guerre, se subordonnent ensuite les uns aux autres, de manière que chacun ait une importance et un rang proportionné à sa valeur militaire, et à la quantité de butin qu'il apporte à la communauté. Nous autres peuples prétendus civilisés nous ne sommes pas si habiles ; nous ne pouvons exister que par l'agriculture, les arts, le commerce, en un mot par les produits de nos travaux, et c'est aux qualités estimées par les barbares que nous donnons la prééminence. Nous ne savons honorer que ce qui tend au pillage ou à la destruction de nos richesses ; les vertus guerrières et monachales, l'esprit de rapine et d'oisiveté.

Qu'aurait-on dit des Romains, si, ne pouvant subsister que par la guerre, ils avaient pris pour chef des hommes industrieux et naturellement pacifiques ; s'ils avaient formé un sénat d'agriculteurs, de manufacturiers, de commerçants ; s'ils avaient exalté la *gloire* de l'industrie et du commerce, et avili l'esprit militaire ? On aurait dit qu'ils étaient atteints de folie, ou qu'ils avaient résolu de mourir de faim. Mais que ne devrait-on pas dire de peuples qui, n'ayant pas d'autres moyens d'existence que leurs travaux agricoles ou industriels, prendraient pour chefs des généraux ; qui exalteraient continuellement les habitudes militaires, et ne donneraient à leurs enfants que des hochets, des costumes et des livres propres à former l'esprit guerrier,

ou à leur faire mépriser les travaux utiles ; qui abandonneraient eux-mêmes leurs occupations habituelles pour s'exercer à faire des demi-tours à droite et à gauche, et qui se croiraient des hommes fort importants, lorsqu'affublés d'un bonnet de crin ou de peau d'ours, et ornés d'une moustache postiche, ils auraient perdu leur journée dans un corps de garde, ou à faire des processions militaires sur les places ou dans les rues ?

La faim n'est pas toujours une mauvaise conseillère ; si elle pousse quelquefois les individus à commettre des crimes, elle les oblige plus souvent encore à réfléchir sur leur conduite passée, et détruit des préjugés que les raisonnements les plus solides n'auraient pu atteindre. La misère, qui assiège déjà tous les peuples d'Europe, leur inspirera de la méfiance pour les systèmes qu'ils ont suivis ; elle les engagera à les examiner avec plus de soin, et leur apprendra que s'ils veulent sortir de l'état de détresse où ils se trouvent, ils doivent, à l'exemple des peuples les plus ignorants et les plus grossiers, avoir une organisation sociale qui donne à leurs moyens d'existence, c'est-à-dire, à l'agriculture, aux arts, au commerce, toute la perfection dont ils sont susceptibles. Il y a peu d'années que cette idée eût été généralement repoussée, parce que la nécessité de la mettre en pratique eût été peu sentie, et qu'elle eût attaqué une multitude de préjugés ; aujourd'hui elle ne déplaira peut-être qu'à ceux qui, devant naturellement occuper les derniers rangs dans l'ordre social, veulent néanmoins se trouver aux premiers.

Lorsque les Romains voulaient choisir des sénateurs, ils les cherchaient parmi les hommes qui, dans leurs guerres, avaient apporté le plus de richesses à la république. De même, les peuples modernes qui veulent former un sénat, doivent en choisir les membres parmi les hommes qui augmentent le plus la richesse nationale ; ils doivent les choisir parmi les agriculteurs qui ont les terres les plus considérables et les mieux cultivées ; parmi les fabricants qui ont les ateliers les plus nombreux et les plus florissants ; parmi les négociants qui ont les magasins les plus vastes, les mieux fournis ; parmi les banquiers qui disposent des plus grands capitaux ; enfin parmi ceux qui exercent le plus d'influence sur la prospérité publique. S'il s'agit de choisir un

conseil inférieur, une chambre de représentants, par exemple, il faut suivre la même règle ; il faut même la suivre pour tous les emplois publics, depuis le sénateur jusqu'au juge de paix ou au maire de village. Il faut que, dans l'ordre social, les hommes les plus inutiles, ceux qui produisent le moins ou qui ne vivent que sur les produits d'autrui, soient rejetés dans les derniers rangs, fussent-ils tous des barons ou des marquis.

Mais quoi ! suffira-t-il qu'un homme se présente avec une grande fortune pour avoir droit de remplir les fonctions les plus éminentes ? Dans un État bien constitué, celui qui remplit des fonctions publiques n'exerce pas un droit, il remplit un devoir ou une obligation, il protège les personnes et les propriétés. La question est donc mal posée : il faut demander s'il doit suffire de posséder des propriétés considérables pour être chargé de remplir des fonctions publiques élevées ; la réponse devient facile. Ce n'est pas seulement à cause des propriétés qu'on possède qu'on doit exercer des magistratures ; c'est aussi à cause des qualités ou des vertus que cette possession suppose. Celui qui cultive bien ses terres, qui économise une partie de ses revenus pour les rendre plus productives, prouve par cela même qu'il honore l'agriculture, qu'il saura la faire respecter, et qu'il concourt de tout son pouvoir à augmenter la fortune publique. Celui qui, par son travail, crée des richesses et les emploie à des entreprises industrielles, prouve également qu'il estime l'industrie, et qu'il saura la protéger. On peut en dire autant de celui qui se livre au commerce. Le travail et l'économie supposent d'ailleurs beaucoup d'autres vertus, et l'absence des vices que l'oisiveté enfante.

Si donc un homme se présentait pour être élu à des fonctions publiques, et qu'il donnât pour preuve de son aptitude, des biens qu'il aurait usurpés soit dans les pillages de la guerre, soit en remplissant des emplois déshonorants, soit en malversant dans des fonctions précédemment remplies, on lui répondrait avec raison que ses richesses, bien loin d'être un titre d'admission, doivent être au contraire une cause d'exclusion ; qu'il ne les a pas créées, mais déplacées ; et que c'est mal prouver qu'on respectera et qu'on fera respecter les propriétés d'autrui, que de produire des biens qui

attestent qu'on les a constamment violées. Les richesses qu'on aurait gagnées au jeu seraient aussi une cause d'exclusion, plutôt qu'un titre d'admission ; car le jeu déplace les richesses et ne les crée pas. Ces richesses d'ailleurs ne peuvent jamais rien prouver pour celui qui les possède, tandis qu'elles prouvent presque toujours contre lui. Enfin il ne faudrait pas même admettre celui qui, possédant des terres considérables, les abandonnerait à des fermiers pour vivre oisif dans les grandes villes ; dans ce cas, il faudrait plutôt admettre le fermier que le propriétaire, le premier étant un homme fort utile, et le second n'étant plus bon à rien qu'à être courtisan.

Et les vertus ! Et les talents ! On les dédaignera donc s'ils ne marchent escortés de la fortune ? À Dieu ne plaise ! On doit au contraire les récompenser avec beaucoup de générosité ; mais on doit s'abstenir de leur faire supporter aucune charge : or, nous avons dit que les fonctions publiques ne devaient être que des charges imposées aux hommes les plus capables de les soutenir. Si les emplois publics pouvaient être considérés comme des récompenses, ceux qui les exerceraient seraient fondés à les exercer à leur profit ; il faudrait donc qu'une nation se donnât à exploiter pour récompenser quelques hommes de talent ou de vertu : autant vaudrait n'en point avoir.

Quelles sont d'ailleurs les vertus dont on entend parler ? Sont-ce les vertus domestiques ? Mais quand un citoyen en a de semblables, c'est à sa femme et à ses enfants à l'en récompenser, et point du tout au public. Veut-on parler des vertus publiques ? Les peuples ne doivent en reconnaître de telles que celles qui les font prospérer. Quand Scipion apportait à Rome les dépouilles de Carthage, les Romains le jugeaient un homme très vertueux. Les hommes qui enrichissent les nations modernes sont vertueux d'une manière moins désastreuse : ils créent les richesses, et ne les ravissent pas. Le travail et l'économie, le respect des propriétés d'autrui et de leur personne, voilà les vertus les plus utiles, celles qu'il importe d'encourager. Mais les premières portent avec elles leur récompense, et les secondes ne peuvent pas être récompensées, parce qu'elles doivent être celles de tout le monde. Il ne reste donc que les faits militaires et les découvertes des savants :

les uns doivent trouver leur récompense aux Invalides, les autres dans des académies.<sup>17</sup>

Mais toutes les précautions qu'on pourrait prendre pour n'appeler aux fonctions publiques que les hommes qui concourent le plus à la prospérité nationale, et qui par conséquent y sont les plus intéressés, seraient vaines, si dès l'instant qu'un individu serait parvenu à un emploi, l'intérêt de l'homme en place était supérieur à l'intérêt du citoyen. Il faut donc que chacun mette moins de prix aux fonctions publiques qu'il remplit, qu'aux qualités qui l'y ont appelé ; il faut que la place soit toujours au-dessous de l'homme, et qu'on puisse à tout instant l'abandonner sans descendre. Alors on ne fera pas de bassesses pour l'acquérir ou pour la conserver ; on ne se rendra point le docile instrument du despotisme ; les peuples y gagneront de la sécurité et du repos, et les gouvernements seront débarrassés de cette foule d'intrigants qui les assiègent sans cesse, qui leur dissimulent la vérité quand ils sont parvenus, et qui tôt ou tard finissent par amener leur ruine. C'est pour avoir suivi un système contraire que la France a été presque toujours opprimée depuis le commencement de la Révolution ; des emplois qui n'auraient dû fournir qu'une occupation secondaire et momentanée, absorbaient tous les instants de la vie, ou du moins ne permettaient pas qu'on s'occupât d'autre chose. On était préfet, conseiller, député, sénateur par métier ; et c'était à la conservation du métier que le public était constamment sacrifié. Si l'on veut obtenir un résultat contraire, il faut suivre une marche contraire ; il faut faire marcher l'intérêt de l'agriculture, des arts, du commerce, avant l'intérêt de la place qu'on occupe ; il faut qu'en réunissant la qualité d'homme industrieux et d'homme public, on ait

---

<sup>17</sup> L'art. 5 de la déclaration des droits, faite en 1793, portait : « Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence dans leurs élections, que *les vertus et les talents*. » On sait ce que valurent à la France les vertueux de cette époque. Lorsque Bonaparte institua sa noblesse, il voulait, disait-il, créer de grandes récompenses pour les grands services ; c'était le signal de la dévastation de l'Europe.

plus à gagner dans la première que dans la seconde, et que par conséquent on donne moins de temps à celle-ci qu'à celle-là.<sup>18</sup>

Les emplois publics ne devraient donc jamais être un moyen de faire fortune ; ceux qui sont appelés à les remplir ne devraient y trouver qu'une indemnité précisément égale à la valeur du temps qu'il sont obligés d'y consacrer ; et ce temps devrait avoir le moins de durée possible. On ne doit pas craindre au reste que l'impossibilité de s'enrichir dans les emplois publics soit un motif d'éloignement pour les hommes dignes d'y être appelés. Lorsqu'on a un grand intérêt au maintien de l'ordre, et au respect des propriétés, on n'abandonne pas volontairement le soin des affaires publiques à ceux qui peuvent avoir un intérêt contraire, surtout quand on peut s'en charger soi-même sans faire aucune perte, et en méritant la reconnaissance et l'estime de ses concitoyens.

Ce qu'on pourrait avoir à craindre, ce serait que des hommes continuellement occupés d'agriculture, de manufactures, de commerce, n'eussent pas les connaissances nécessaires pour traiter convenablement des affaires publiques. Mais qu'est-ce donc que les affaires publiques, si ce ne sont les affaires des particuliers considérées sous un point de vue général ? Qui saura mieux que les agriculteurs, que les négociants, que les manufacturiers et que les banquiers, ce qui est favorable ou nuisible à l'agriculture, au commerce, aux manufactures, au crédit public ? Ce ne sont pas ceux qu'on appelle des ignorants que nous devons craindre, ce sont bien plutôt les faux savants ; ce sont les hommes qui ne savent voir que ce qui est dans les livres ; qui ne font pas une sottise qu'ils ne l'appuient de l'autorité de Montesquieu, de Platon ou d'Aristote, et qui nous exilent ou nous emprisonnent en vertu du *caveant consules* du sénat romain. Les vrais savants ne sont pas les hommes qui, ne connaissant que des opinions ou de faux systèmes, sont aussi incapables

---

<sup>18</sup> En France, où tout le monde a la manie de vouloir gouverner ou de se faire gouverner, on ne concevra rien à ceci : on ne pourra pas s'imaginer qu'en Amérique, par exemple, le président des États-Unis abandonne les rênes du gouvernement pour aller faire sa récolte ; que le président du sénat est logé dans un hôtel garni pendant la tenue du congrès ; qu'il va vaquer à ses affaires quand la session est terminée ; qu'on n'y est fonctionnaire public qu'accidentellement, tandis qu'on y est homme industrieux à tous les instants de la vie.

d'apprécier les temps présents que les temps passés ; ce sont ceux qui voient les choses telles qu'elles sont, et qui connaissent la manière dont elles doivent être traitées. En résumé, pour que tout aille bien, il faut que chacun se mêle de ses affaires ; que les hommes qui se disent savants fassent des livres, si bon leur semble ; mais qu'ils laissent traiter les affaires de l'État par ceux qui y sont les plus intéressés, et qui influent le plus sur sa prospérité.

Si les sociétés étaient organisées de manière que chacun eût dans l'État une influence et un rang proportionnés à son utilité ou à sa valeur absolue, les peuples en obtiendraient des résultats incalculables.<sup>19</sup> Les entraves qui gênent l'agriculture, l'industrie, le commerce, disparaîtraient, et la prospérité publique s'accroîtrait dans tous les pays avec rapidité, parce que les gouvernements ne seraient à craindre que pour les hommes oisifs ou dangereux, et que toute personne laborieuse serait assurée de trouver protection auprès d'eux. Supposons en effet une chambre de pairs ou un sénat composé des hommes que des richesses créées par leurs talents, des travaux agricoles considérables ou de grandes entreprises commerciales auraient rendu les plus remarquables dans l'État, chacun des membres qui le composeraient ne serait-il pas en réalité tout ce qu'il devrait être au jugement d'un écrivain célèbre ?

« Ayant la conscience de son importance et de sa dignité, sa conduite dans le parlement ne serait dirigée que par le devoir constitutionnel d'un sénateur. Il se considérerait comme personnellement chargé de la garde des lois. Voulant soutenir les justes mesures du gouvernement, mais déterminé à surveiller la conduite du ministère, il saurait s'opposer à la violence des factions avec autant de fermeté qu'aux empiétements de la prérogative. Il serait aussi incapable de trafiquer des places avec les ministres, pour

---

<sup>19</sup> Un homme n'a qu'une utilité relative, lorsqu'il ne fait du bien à une personne, à une famille ou à un peuple, qu'aux dépens d'une autre personne, d'une autre famille ou d'un autre peuple. Les conquérants, les despotes, les voleurs de grand chemin, ont tous une utilité relative ; les uns à leurs soldats, les autres à leurs satellites, les autres à leurs complices ; ils donnent aux uns une partie de ce qu'ils ont enlevé aux autres. Un homme a une utilité absolue, lorsque le bien qu'il fait d'un côté, n'est pas détruit ou compensé par le mal qu'il fait de l'autre. Ce n'est que lorsque les hommes qui n'ont qu'une utilité relative seront tous considérés comme des brigands qu'on pourra dire que le monde est civilisé.

lui ou pour les autres, que de descendre et de se mêler aux intrigues de l'opposition. Toutes les fois qu'il serait appelé par une question importante à émettre son opinion dans le parlement, il serait écouté, même par le plus indigne ministre, avec déférence et avec respect ; son autorité suffirait pour rendre respectable ou pour discréditer les mesures du gouvernement. Le peuple tournerait ses regards vers lui, comme vers son protecteur, et le prince aurait dans son royaume un homme à l'intégrité et au jugement duquel il pourrait se confier avec sûreté. »<sup>20</sup>

Si la chambre des députés ou des représentants était composée de la même manière, et que, dans toutes les places de l'administration ou de l'ordre judiciaire, on trouvât des hommes d'un caractère semblable, on ne voit pas non seulement comment les citoyens pourraient n'être pas protégés, mais même comment ils pourraient être opprimés. Cette manie de gouverner qui se trouve jusque dans les hommes des dernières classes, quand ils ont en main leur petite part d'autorité, et qui de toutes les tyrannies est incontestablement la plus insupportable, parce qu'elle est la plus humiliante et la plus inutile, ferait place à des habitudes plus raisonnables. Si l'estime et la considération n'étaient attachées qu'aux travaux utiles, on ne perdrait pas son temps à faire perdre celui des autres par des vexations sans objet<sup>21</sup> ; on serait plus riche de tout le temps qu'on donne à des inutilités, et l'on n'aurait pas à payer des milliards à son gouvernement.

Déjà nous avons eu occasion de faire remarquer que l'indépendance que chaque personne avait acquise en cherchant dans l'exercice de ses facultés des moyens d'existence, avait détruit les liaisons intimes qui formaient le patriotisme des anciens ; et nous avons dit que l'isolément des individus était une des principales causes de l'oppression des peuples. Il ne faudrait pas tirer de cette observation la conséquence qu'il n'existe plus de liens entre les hommes, et qu'il est impossible de les rattacher à un intérêt commun. Si la hiérarchie militaire des peuples sauvages ou barbares n'existe plus, il s'en est

---

<sup>20</sup> Letters of Junius, letter 23.

<sup>21</sup> Pour avoir une idée de ceci, il faudrait être de la garde dite nationale de la ville de Paris.

formé une autre qui, pour être moins apparente, n'en est pas moins réelle. À mesure que les hommes de guerre qui environnaient jadis les seigneurs féodaux se sont éteints, les hommes adonnés à l'industrie se sont entourés d'un nombre d'ouvriers encore plus considérable. Un barbare qui voulait produire des richesses pour son pays, avait besoin d'une certaine capacité militaire, de ses armes et de quelques soldats bien déterminés ; un homme civilisé qui veut enrichir le sien, a besoin aussi d'une certaine capacité industrielle, de quelques capitaux et d'un grand nombre d'ouvriers laborieux. Tous les genres d'industrie produisent, comme l'industrie guerrière, une subordination entre les hommes qui y participent ; dans tous, il faut la réunion des efforts de plusieurs, pour obtenir de grands résultats ; et celui qui possède la plus grande capacité et les capitaux les plus considérables, est naturellement le chef de tous les autres, celui qui les fait exister.<sup>22</sup>

En réunissant ainsi en un seul conseil les hommes qui se trouvent à la tête d'une multitude d'intérêts, et qui peuvent disposer de la force d'un grand nombre de personnes, on ne se borne pas à donner une grande énergie aux moyens d'existence des peuples ; on détruit en outre l'isolement dont nous avons précédemment parlé, et l'on fait cesser la faiblesse qui en est la suite, faiblesse qui amène toujours l'oppression. Si tous les intérêts se trouvaient en effet réunis en un faisceau, on ne voit pas comment on pourrait blesser les droits d'un homme utile, sans que la vibration que le coup occasionnerait n'arrivât sur-le-champ jusqu'à la tête du corps social ; tandis que, dans l'état d'isolement où se trouvent tous les hommes, il n'en est aucun

<sup>22</sup> Cette différence dans la manière d'obtenir des richesses, a produit dans les mœurs des peuples des changements très considérables. Il faut à des hommes qui vivent de pillage ou de rapine, des qualités qui seraient inutiles à des hommes qui vivent du produit de leur travail. Les premiers ont besoin d'un grand courage militaire ; les seconds ont besoin de patience et de sagacité. Les uns doivent toujours être disposés à sacrifier leur vie pour le salut de leurs concitoyens ; les autres n'ont nul besoin de ce dévouement ; ils enrichissent leur patrie à moins de frais, et sans lui faire des ennemis. Le chef d'une troupe de guerriers est pour eux un homme très précieux, parce que leur vie peut tenir à la sienne ; le chef d'un certain nombre d'hommes industriels leur est moins nécessaire, parce qu'il peut mourir sans que ses ateliers en souffrent. Celui-ci doit donc trouver des compagnons moins dévoués à sa personne que celui-là. Enfin les hommes qui vivent de proie n'étant pas toujours assurés d'en trouver, sont obligés de s'habituer aux privations les plus dures ; il n'en est pas de même de ceux qui vivent d'un travail dont la production est constante et régulière. C'est pour n'avoir pas aperçu la cause de ces différences qu'on a fait tant de divagations sur la forme des gouvernements. On a dit que dans les uns il fallait de la vertu, que dans les autres il n'en fallait point ; qu'il fallait des préjugés dans ceux-ci, de la crainte dans ceux-là, et mille autres sottises pareilles qu'on répète encore tous les jours.

qu'on ne puisse impunément opprimer, parce qu'il n'en est pas un qui puisse trouver quelque part une voix qui reconnaîsse la sienne.

Enfin, si les États européens étaient ainsi constitués, si les hommes qui ne veulent pas obtenir d'autres richesses que celles qui sont le produit de leurs travaux, avaient seuls voix délibérative dans les conseils publics, on verrait disparaître d'Europe un des fléaux les plus funestes pour les peuples civilisés : les armées permanentes. Dans tous les pays, les soldats seraient traités comme les moines ont été déjà traités en France ; les casernes, comme les couvents, deviendraient des ateliers propres à l'industrie, et la substance des peuples ne servirait pas à alimenter les hommes qui les oppriment.

Les princes qui gouverneraient des États ainsi constitués, n'y trouveraient pas moins leur avantage que les peuples ; et le temps n'est pas loin où ils auront peut-être besoin de recourir à une organisation de cette nature, pour se mettre à l'abri des factions ou des mouvements populaires. Les gouvernements ne peuvent en effet se maintenir et avoir de la durée, qu'en mettant de leur côté la force, la richesse et les lumières, c'est-à-dire, en attachant à leur existence les hommes qui exercent sur la classe nombreuse la plus grande influence, qui ont à leur disposition les capitaux les plus considérables, et qui voient le mieux comment les choses doivent être pour que le peuple soit content et que le gouvernement n'ait rien à craindre de lui. Or, où trouvera-t-on ces hommes, si ce n'est dans les classes que nous avons indiquées ; et comment les attachera-t-on au gouvernement, si on les exclut de toute participation aux affaires de l'État, et si on leur fait voir que les personnes les moins intéressées à la chose publique, sont précisément celles à qui l'on en confie la direction ?

Pour sentir de quelle importance il est pour un gouvernement de s'environner des hommes qui ont le plus de part à la formation de la richesse nationale, il suffit de jeter un coup-d'œil sur ce qui s'est passé en France depuis le commencement de la Révolution. L'assemblée constituante, composée d'avocats, de prêtres, de littérateurs, de gentilshommes, ayant besoin d'un appui contre les intrigues des

courtisans, est obligée de le chercher dans l'opinion de la multitude. Le premier mouvement donné, les hommes qui possèdent l'art de flatter les passions populaires, s'emparent de la puissance tour à tour, sans qu'il soit possible au gouvernement ou à la majorité des assemblées de la ressaisir. Le prince est attaqué dans son palais au 10 août ; il se réfugie dans le sein de l'assemblée législative ; et cette assemblée qui paraissait toute puissante, ne voit pas d'autre moyen de le sauver que de l'enfermer dans une maison de force. La convention nationale arrive ; des démagogues s'emparent encore de la multitude ; et après avoir inspiré la terreur à la majorité de l'assemblée, ils font périr sur l'échafaud le prince et sa famille. Ils ne s'arrêtent pas là : ils attaquent successivement tous les hommes qu'ils supposent contraires à leurs desseins, et envoient au supplice tous ceux de leurs collègues qui leur déplaisent, sans que la populace y daigne seulement prendre garde. Plus tard, le directoire croit qu'il existe dans le sein des assemblées une conspiration qui tend à rétablir la royauté : il ordonne à la force armée de s'emparer des députés suspects, et les fait déporter sans le moindre obstacle. Bonaparte, simple général, arrive d'Égypte, vient demander compte aux représentants du peuple de leur conduite, les chasse du lieu de leurs séances, et reste maître du gouvernement. Les assemblées prennent alors une autre direction ; jusque-là elles avaient été l'instrument de la démagogie, dès ce moment elles deviennent l'instrument du despotisme militaire ; elles accordent à Bonaparte tout ce qu'il demande. Il est battu par les armées de la coalition : les mêmes assemblées prononcent sa déchéance et proclament les Bourbons. Bonaparte reparaît ; les députés et les pairs qui l'avaient déchu après l'avoir si longtemps soutenu, veulent qu'on le repousse, mais personne ne reconnaît leur voix : le gouvernement est encore renversé. Comment ne pas reconnaître, après tant d'événements, que ce n'est pas dans les hommes qu'on a choisis que réside la puissance, et qu'il faut suivre un autre système si l'on veut que le gouvernement se soutienne ?

Lorsque la hiérarchie féodale a été détruite et qu'on a senti le besoin de reconstituer le gouvernement, il fallait rechercher quels étaient les intermédiaires naturels entre lui et les habitants des campagnes ; entre

lui et les ouvriers ou les artisans dont se compose la population des grandes villes. Si l'on avait fait cette recherche on n'aurait pas appelé aux assemblées des hommes de lettres, des avocats, des médecins, des prêtres, gens fort utiles sans doute, mais dont les peuples se passent le plus qu'ils peuvent, et qu'ils voient disparaître sans beaucoup de regret. Si les assemblées eussent été autrement composées, si l'on n'y avait vu que de riches cultivateurs, des manufacturiers considérables, des banquiers ou des négociants dont les relations auraient été fort étendues, le jacobinisme y aurait joué un assez mauvais rôle, et ne se serait pas répandu sur toute la surface de la France ; l'insurrection du 10 août n'eut pas été facile à opérer ; les ouvriers des faubourgs ne seraient pas venus intimer des ordres à la convention nationale ; Robespierre, s'il avait eu quelque pouvoir, y aurait regardé à plus d'une fois avant d'envoyer ses collègues à l'échafaud ; le directoire n'eut pas fait déporter une partie des représentants du peuple ; Bonaparte, déserteur, ne serait pas venu demander compte aux assemblées nationales de leur conduite, et les chasser du lieu de leurs séances ; il n'aurait pas ensuite, à l'aide d'un sénat et d'un corps législatif sans consistance, opprimé la France et ravagé la plus grande partie de l'Europe ; enfin en 1815, il n'eût pas osé paraître sur le territoire français, parce que les craintes qui ont précipité vers lui une partie de la population, n'auraient point existé, et que le langage à l'aide duquel il a séduit une foule de gens sans lumières, eût été absurde.

On a dit qu'une monarchie ne pouvait se soutenir, s'il n'existaient pas entre le prince et le peuple une classe d'hommes intermédiaire : cette observation est juste ; on a tort seulement de l'appliquer exclusivement au gouvernement monarchique. Dans toute société, les hommes sont subordonnés les uns aux autres, bien moins par leurs institutions que par leurs besoins : partout on voit les faibles rechercher la protection des forts ; les timides la protection des courageux, les inexpérimentés les lumières des sages, les pauvres les secours des riches. Tant que les lois ne dérangent pas la subordination qui résulte de la nature même des hommes ou des choses, l'ordre se maintient sans effort ; mais si l'on veut substituer une subordination

arbitraire à celle que la nature a établie ; si l'on veut soumettre un peuple guerrier à des hommes laborieux et pacifiques ; un peuple industrieux à des militaires ou à des hommes qui méprisent le travail ; des philosophes à des prêtres, ou des prêtres à des philosophes, tout tombe dans le désordre, ou l'on ne maintient la tranquillité qu'à l'aide de la violence. Toute la difficulté consiste donc à savoir choisir les hommes qui, dans l'état où se trouve la civilisation, sont appelés à diriger les autres. Un peuple est-il obligé de chercher dans le pillage ses moyens d'existence ? il se forme naturellement chez lui une aristocratie de talents militaires ; son sénat n'est qu'une assemblée de généraux. Ne peut-il exister qu'au moyeu d'une classe de tributaires ? ceux qui comptent le plus grand nombre de serfs dans leurs domaines doivent former l'aristocratie ; son sénat ne doit admettre que des seigneurs féodaux. Enfin ne peut-il exister qu'au moyen de son agriculture, de ses manufactures, de son commerce ? il doit reconnaître seulement une aristocratie d'agriculteurs, de manufacturiers, de commerçants.

En France, nous avons commis à cet égard d'étranges bévues ; persuadés qu'il fallait une classe intermédiaire, nous nous sommes imaginé qu'il dépendait de nous d'en créer les éléments ; nous avons pris au hasard quelques hommes qui n'avaient presqu'aucun rapport avec la masse de la population, des médecins, des avocats, des gens de lettres, des mathématiciens, des militaires ; nous leur avons donné de fortes pensions sur l'État, et puis nous avons dit, voilà une aristocratie. Il fallait dire, voilà des pensionnaires. C'est en effet la seule qualité qu'on a remarquée en eux ; la seule à laquelle ils ont eux-mêmes attaché quelque prix, celle pour laquelle ils ont tout sacrifié. Un sénat de gens pensionnés ne peut jamais être qu'un instrument dans les mains de celui qui le paie, favorable au despotisme, sous un despote, et à la démagogie sous un gouvernement démocratique. Il importe fort peu au peuple que les membres d'un tel sénat soient ou non opprimés ; il sait bien que, quand même on les ferait disparaître tous, on ne manquerait jamais d'hommes pour en former un nouveau sur le même plan. Une assemblée de pensionnaires est aussi faible pour protéger le peuple que pour soutenir le prince ; ce n'est pas à elle qu'on est

subordonné, c'est elle-même, au contraire, qui est subordonnée à ceux qui la paient. Nul ne se sent intéressé à la soutenir, si elle est attaquée ; ni à obéir à ses ordres, si elle veut secourir le gouvernement. En un mot il n'existe entre elle et le peuple aucun lien naturel : elle n'a à sa disposition ni hommes, ni argent.

L'objet qu'on se proposait, au moins en apparence, en prenant pour sénateurs des hommes qui n'avaient qu'une fortune médiocre, et en leur assurant un salaire annuel, était, d'une part, d'appeler au sénat les hommes les plus éclairés, et d'assurer, d'une autre part, leur indépendance. Le premier objet n'était point rempli, parce qu'en général les savants ou les érudits sont les gens les moins propres à bien gouverner, leurs idées et leurs intérêts étant dirigés vers un genre de spéculations étrangères aux affaires de l'État. Le second objet était encore moins rempli que le premier, par la raison que les besoins d'un homme sont essentiellement variables, et que la richesse d'un individu consiste bien moins dans une quantité donnée de biens, que dans la proportion qui se trouve entre ses revenus et ses besoins. D'ailleurs, un grand corps politique, destiné à contenir en même temps le peuple dans la subordination, et le pouvoir dans les limites qui lui sont tracées par les lois constitutionnelles, n'a pas seulement besoin d'indépendance, il a aussi besoin de force, et l'on ne voit pas d'où pourraient tirer la leur des hommes qui ne peuvent disposer d'aucune richesse, et auxquels personne ne se trouve subordonné.

Lorsqu'un gouvernement n'a pas pour appui une aristocratie puissante par ses richesses et par de nombreuses clientèles, il est obligé de chercher sa sécurité dans la force militaire, et d'obtenir par la crainte une soumission qui devrait être le résultat d'une subordination naturelle. Pour avoir une force militaire, il faut enlever à l'industrie les hommes qui lui sont le plus utiles, et lui ravir ensuite une grande partie de ses produits, pour faire vivre les hommes qu'on lui a enlevés. Il faut donc inspirer la terreur aux citoyens, diminuer la quantité des produits nationaux, et accroître les consommations ; et tout cela, afin de soutenir un système qui laisse le peuple et le gouvernement dans un état continual de faiblesse et de crainte.

On peut agiter ici la question de savoir s'il est de l'intérêt public qu'il y ait dans l'État des fonctions qui se transmettent héréditairement de père en fils.<sup>23</sup>

Cette question revient à celle de savoir si les qualités nécessaires pour remplir des fonctions publiques, peuvent se transmettre de père en fils par voie héréditaire : or il est évident non seulement qu'elles ne peuvent pas ainsi se transmettre, mais même qu'elles s'éteignent souvent, avant que la personne qui les possède ait cessé d'exister. Pour avoir une aristocratie qui ne soit pas purement nominale, et qui puisse toujours prêter de la force au gouvernement et préserver par conséquent le peuple de l'oppression, il faut que les lois ramènent sans cesse dans son sein les éléments qui la constituent et qui tendent à s'en écarter, et qu'elles repoussent les éléments qui peuvent la détruire. Ce n'est que par ce moyen que les Romains conservèrent dans leur sénat une aristocratie militaire, depuis le commencement jusqu'à la fin de la république. Les sénateurs qui formaient cette aristocratie étaient nommés à vie ; mais, toutes les cinq années, les censeurs faisaient la revue du sénat, et en expulsaient ou y appelaient les hommes qu'ils jugeaient incapables ou dignes d'en faire partie. Si l'aristocratie féodale s'est éteinte, c'est parce qu'elle n'a pas pu ainsi se recruter. Les qualités propres à former une aristocratie d'agriculteurs, de manufacturiers, de négociants, de banquiers, sont peut-être encore moins stables que les qualités propres à former une aristocratie militaire : pour la rendre perpétuelle, il faut donc ne pas la rendre héréditaire, et employer des moyens analogues à ceux qu'employaient les Romains pour conserver la leur.

Nous avons dit ailleurs<sup>24</sup>, en parlant de la chambre des pairs, qu'il était bon que les fonctions de la pairie fussent héréditairement transmissibles de père en fils. Il nous semble qu'à cet égard nous sommes tombés dans l'erreur, parce que nous n'avons pas eu des idées complètes de ce que doit être une aristocratie. Deux raisons nous ont déterminés à embrasser cette opinion : la nécessité d'assurer

---

<sup>23</sup> Cette question n'est point applicable à la royauté. Nous avons examiné la question relative à l'héritage du pouvoir royal, dans le *Censeur*, tom. 5, pag. 24 et suivantes.

<sup>24</sup> *Censeur*, tom. 5, pag. 11.

l'indépendance de la pairie, et le besoin de former dans son sein un esprit de corps propre à prévenir les révoltes. Nous avons cru qu'on assurerait son indépendance et qu'on formerait cet esprit de corps, si l'on exigeait que chacun des membres possédât une certaine quantité de biens immeubles inaliénables, et si l'autorité de la pairie se transmettait de père en fils, avec les biens qui y seraient attachés.

Ces raisons nous paraissent aujourd'hui peu concluantes. Ce qui rend une aristocratie nécessaire<sup>25</sup>, c'est bien moins l'indépendance dont elle jouit que la force dont elle dispose. Épictète et Philoxène étaient des hommes indépendants par caractère ; mais était-il au pouvoir de l'un ou de l'autre de résister à la tyrannie de Néron ou de Denis, et de s'opposer aux fureurs de la populace de Rome ou de Syracuse ? La précaution d'assurer aux pairs ou aux sénateurs un revenu fixe serait vaine, si on ne trouvait en même temps l'art de mettre des bornes à leurs besoins ; celui qui jouit de 30 000 fr. de rente, et qui par ses besoins est porté à en dépenser 50 000, est bien plus sous la dépendance du gouvernement, que celui qui n'en possède que la dixième partie, et qui n'a pas besoin d'en dépenser davantage. D'ailleurs, c'est le revenu et non la terre qui constitue la richesse ; ce n'est donc rien que d'empêcher l'aliénation du fonds, si l'on ne prévient pas les anticipations de revenu. Pour avoir un sénat héréditaire toujours riche, il faudrait donc en mettre tous les membres en tutelle. L'esprit de corps serait bien moins utile que nuisible, s'il n'avait pas pour objet de prêter de la force au gouvernement, de préserver les citoyens de l'arbitraire, et de favoriser, autant qu'il est possible, les moyens qu'un peuple est obligé d'employer pour conserver son existence : or, on ne voit pas dans quel sens l'héritage du pouvoir sénatorial pourrait être propre à l'un de ces objets.

Après avoir montré quelle doit être l'organisation sociale des peuples modernes, il resterait à examiner quels sont les moyens par lesquels on peut appeler aux emplois publics les hommes les plus propres à favoriser la prospérité nationale ; mais cette recherche nous mènerait trop loin, et nous la réservons pour un autre article.

---

<sup>25</sup> Par le mot *aristocratie*, nous n'entendons que la subordination établie entre les hommes par leurs besoins mutuels : cette aristocratie est naturelle, puisqu'elle dérive de la nature de l'homme.

Dans ces dernières considérations sur l'organisation sociale, nous n'avons tenu aucun compte des titres ou des dénominations qui nous restent de la féodalité. C'est qu'en effet ces titres et ces dénominations sont étrangers à la question. Vouloir exclure aujourd'hui un homme de toute participation aux affaires publiques, par la seule raison que ses ancêtres auraient appartenu à un ordre de choses qui n'existe plus, serait une extravagance digne de 1793. Vouloir l'y appeler pour cette seule raison, serait une folie qui ne serait pas moindre. L'essentiel est d'examiner ce que les hommes sont au temps où l'on doit s'en servir ; et, si l'on a des choix à faire, de porter ses regards sur ceux qui n'ayant point une fortune à acquérir, ont une réputation à conserver.